



## Arrêt procédure de divorce

Par **JIM16\_old**, le **24/08/2007** à **15:06**

Après ma demande en divorce, le JAF vient de rendre une ordonnance de non conciliation suite au refus de divorcer de ma femme.  
Maintenant, un peu tardivement, nous nous posons la question d'une reprise de la vie commune. Comment interrompre la procédure, puisque nous sommes considérés comme séparés?  
Dois je attendre 30 mois ou existe t il une autre solution?  
Merci de votre aide

Par **ly31**, le **25/08/2007** à **18:15**

Bonsoir,

Je pense que vous pouvez tout simplement faire un courrier "A.R." au JAF

Bonne soirée

ly31